

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS

SUISSE : Un an fr. 9.— (avec Bulletin officiel fr. 13.50)
ÉTRANGER : 18 fr. par an (avec Bulletin 22 fr.)
 (Circulation des 8 numéros de la semaine le vendredi soir)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de Chèques postaux II c 58
 Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES (Corps V)

Canton : 20 ct. ; Suisse : 25 ct. ; Étranger : 30 ct. la ligne
 Réclames : 50 ct. la ligne ou son espace
 S'adresser à Publicitas, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'Administration du Confédéré

Le numéro de ce jour contient 6 pages

L'Initiative douanière

Faut-il reviser la Constitution ?

C'est le 15 avril prochain, donc dans un mois, que le peuple suisse dira ce qu'il pense de l'opportunité de la revision des articles 29 et 89 (2^{me} alinéa) de la Constitution fédérale pour répondre aux 151,321 signataires de l'initiative douanière qui sont venu frapper à la porte du Conseil fédéral, le 22 mars 1922.

Avant de nous engager trop en avant dans la discussion que suscitera cet important objet, n'est-il pas utile d'établir ce que l'on pourrait appeler la « position de la question » pour nous servir de l'argot du Parlement.

Les initiants nous proposent de modifier deux articles de la Constitution fédérale de 1874.

Voici quelle en est la teneur actuelle :

La perception des péages fédéraux sera réglée conformément aux principes suivants :

1. Droits sur l'importation :

a) les matières nécessaires à l'industrie seront taxées aussi bas que possible ;

b) il en sera de même des objets nécessaires à la vie ;

c) les objets de luxe seront soumis aux taxes les plus élevées.

A moins d'obstacles majeurs, ces principes devront être aussi observés lors de la conclusion de traités de commerce avec l'étranger.

2. Les droits sur l'exportation seront aussi modérés que possible.

3. La législation des péages contiendra des dispositions propres à assurer le commerce frontière et sur les marchés.

Les dispositions ci-dessus n'empêchent point la Confédération de prendre temporairement des mesures exceptionnelles dans des circonstances extraordinaires.

L'art. 89, deuxième alinéa, traite des conditions de l'exercice du referendum auquel sont soumis les arrêtés fédéraux qui sont d'une portée générale et qui n'ont pas un caractère d'urgence.

Tous les citoyens suisses doivent recevoir dans peu de jours le texte nouveau que les initiants prétendent mettre à la place de formules « surannées ». C'est pourquoi il n'est pas nécessaire de publier ici ce texte en entier. Nous ne ferons que le résumer :

Les denrées alimentaires (sans restriction, donc les aliments de luxe aussi) et les objets nécessaires à la vie seront taxés aussi bas que possible. Il en sera de même des matières nécessaires à l'industrie et à l'agriculture, tandis que les objets de luxe seront soumis aux taxes les plus élevées (pas cependant pour les denrées de luxe).

Les initiants demandent qu'en matière douanière même les arrêtés urgents ne pourront pas être soustraits au referendum, sauf les mesures exceptionnelles ou provisoires prises dans des circonstances extraordinaires, par le Conseil fédéral. Elles doivent cependant être soumises à l'approbation des Chambres à leur plus prochaine session. Si elles ne sont pas approuvées dans les trois mois, elles perdent immédiatement force de loi. Mais l'approbation de l'Assemblée fédérale n'est donnée que sous forme d'arrêté et sans clause d'urgence. Le referendum peut alors jouer.

Si la votation populaire a lieu et si l'arrêté est rejeté, le Conseil fédéral doit rapporter les mesures spéciales au plus tard trois mois après le vote du peuple.

En guise de disposition transitoire, l'initiative des socialistes et de leurs alliés proclame l'abrogation de l'arrêté fédéral d'urgence du 18 février 1921, relatif à la modification provisoire du tarif douanier, ainsi que celle du tarif d'usage révisé par arrêté fédéral du 8 juin suivant. Ce tarif d'usage appliqué dès le 1er juillet 1921 et approuvé par les Chambres l'automne suivant serait annulé au plus tard dans les 90 jours à partir du 15 avril si la votation populaire allait être favorable à l'initiative. On reviendrait dans ce cas, dès le 15 juillet, purement et simplement au régime des tarifs douaniers de 1902 sans tenir compte des

profonds changements apportés à nos relations économiques extérieures par la guerre et ses conséquences multiples et prolongées.

Nous avons cité plus haut l'art. 29 auquel l'initiative entend apporter des modifications. Elle laisse subsister intact l'article 28 :

Ce qui concerne les péages relève de la Confédération. Celle-ci peut percevoir des droits d'entrée et des droits de sortie.

C'est sur ces deux art. 28 et 29 de la Constitution que repose la loi fédérale concernant le tarif des douanes du 10 octobre 1902. Soumise au referendum, elle fut sanctionnée par le peuple après une lutte très vive le 15 mars 1903 (il y a donc vingt ans au moment où nous écrivons). 332,001 citoyens et une forte majorité des cantons (qui n'est pas requise en votation référendaire) se prononcèrent pour l'acceptation contre une minorité importante de 225,123 non. Le Valais se rangea parmi les acceptants par 13,439 oui contre 7765 non. La minorité négative s'était principalement recrutée dans les cantons-villes et dans d'autres milieux de commerçants et de consommateurs.

Bien des adversaires déterminés des tarifs de 1902 désarmèrent dans la suite et s'en accommodèrent assez bien.

Dans son premier chapitre introductif, le Rapport du Conseil fédéral sur la présente Initiative douanière s'arrête spécialement sur les articles 4 et 5 de la loi de 1902.

Il y était stipulé que le Conseil fédéral peut en tout temps augmenter dans la mesure qu'il jugera utile les droits du tarif général applicables aux produits des Etats qui frappent des marchandises suisses de droits très élevés, ou qui les traitent moins favorablement que celles d'autres pays. Là où la loi prévoit la franchise, le Conseil national peut établir des droits d'entrée.

Quand des mesures prises par l'étranger sont de nature à entraver le commerce suisse et quand l'effet des droits de douane suisses risque d'être paralysé par des primes d'exportation ou faveurs analogues, le Conseil fédéral est autorisé à prendre les dispositions qui lui paraîtront appropriées aux circonstances.

Le Conseil fédéral peut également dans des circonstances extraordinaires, en cas de disette notamment, accorder des réductions de droits ou autres facilités.

Mais toutes ces mesures doivent être sanctionnées peu après par les Chambres.

Sur la base des tarifs de 1902 des traités de commerce furent conclus avec la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie (d'avant-guerre naturellement), l'Italie, l'Espagne, la Serbie. Le tarif d'usage suisse entra en vigueur le 1er janvier 1906 et donna des résultats satisfaisants jusqu'à son remplacement le 1er juillet 1921, par le tarif d'usage actuel, objet des récriminations des promoteurs de l'initiative.

L'importance de l'initiative réside dans la disposition qui abroge immédiatement le régime en vigueur et dans la prévision du referendum à l'égard de tous les arrêtés pour lesquels plus aucune clause d'urgence ne pourrait être appliquée.

Les droits à l'importation et à l'exportation devront être fixés par voie législative. Cette extension de la démocratie n'est-elle pas abusive et de nature à affaiblir fatalement la situation des négociateurs suisses vis-à-vis des délégués étrangers armés de pouvoirs bien plus étendus ?

(A suivre). G.

Plusieurs brochures ont déjà paru au sujet de l'Initiative douanière

Nous venons de recevoir un certain nombre d'exemplaires de celle du Dr Odinga, député de Zurich au Conseil national, publiée sous les auspices du parti radical-démocratique suisse. Nous les mettons à la disposition de nos lecteurs et amis qui voudront bien nous en faire la demande.

— La « Feuille d'Avis » de Sion annonce que M. le Dr Laur donnera le dimanche 25 mars, deux conférences en Valais sur l'Initiative douanière, probablement à Martigny et à Sion.

Je suis pour l'école laïque parce que je suis chrétien.

(Parole attribuée à l'abbé Lemire, député au Parlement français).

Loi du Commerce

Nous recevons l'article suivant que nous signalons à l'attention du législateur pour les seconds débats de la loi dont il s'agit :

La nouvelle loi valaisanne de l'exercice du commerce prescrit à l'art. 29 qu'aucune émission, vente ou offre de valeurs à primes ou à lots ne peut être faite dans le canton sans autorisation du Conseil d'Etat.

La commission a introduit le distinguo suivant : « Cette disposition n'est pas applicable aux valeurs à primes cotées en bourse ».

Rappelons ici que la nouvelle loi fédérale sur les obligations à primes dit à l'art. 57 : « Cette loi n'est pas applicable aux emprunts à primes organisés en Suisse avant son entrée en vigueur ».

La loi fédérale veut ainsi protéger les emprunts à lots suisses contre les emprunts étrangers. Or, la loi valaisanne aboutit au contraire. En voici les preuves :

Il y a en Suisse des emprunts à lots cotés et non cotés en bourse. Tous fonctionnent irréprochablement. Parmi les non cotés, nous avons par exemple, les Obligations Eggis Fribourg de 1898, la Société des voyageurs suisses, la Société catholique populaire suisse, la Maison populaire de Lucerne, etc., etc. Ces titres seraient exclus du marché valaisan.

Par contre, les obligations étrangères, telles que Ville de Paris, Crédit foncier, Canal de Panama, emprunts à lots belges, italiens, allemands, autrichiens, etc. seraient autorisés sans autres, puisqu'elles sont cotées à une bourse quelconque. Cependant, c'est sur les titres étrangers que le public a subi et subira encore des pertes. Exemple : Une Ville de Paris 1912 achetée en 1915 valait en bourse de Paris fr. 300.— et en argent suisse. Aujourd'hui, ce titre est coté à Paris fr. 230.—. Au cours du change de 32, il vaut encore fr. 75.— argent suisse. Plus le franc français descendra, moins ce titre vaudra. Il en est de même pour les autres titres étrangers.

La loi valaisanne n'empêchera donc pas le public de continuer les placements de ce genre, croyons-nous. Le fait que les titres sont cotés, ne peut empêcher leur dépréciation.

D'autre part, le placement des « Bons de Caisse » et titres similaires de quelques établissements que l'on ne voit jamais dans la partie des annonces des journaux, amalgamé ou non aux tirages d'obligations à primes, pourra continuer. Nous sommes cependant persuadés que dans ce domaine le législateur aurait beaucoup à faire pour la protection du public.

L'art. 29 frappera les petits titres suisses, émis pour des œuvres d'utilité publique, mais il laissera la porte grande ouverte aux titres étrangers aux risques des dépréciations formidables et au commerce des Bons de Caisse.

Il vaudrait la peine pour le législateur, dont les intentions sont sans doute les meilleures, et pour le Parlement valaisan, de revoir l'art. 29 de la nouvelle loi de l'exercice du commerce.

Pêche et pisciculture

On nous écrit :

C'est peut-être le moment d'en causer quelque peu puisqu'à la dernière session du Grand Conseil la question du transfert au Bouveret de la pisciculture de Vionnaz était à l'ordre du jour. Ajoutons aussi que les journaux ne nous ont rien annoncé de ce qui y avait été décidé à ce sujet. (Aucune discussion, que nous sachions, n'est intervenue à ce sujet dans la dernière session du Grand Conseil. — Réd.)

Pour celui qui la pêche et la pisciculture intéressent, un petit coup d'œil sur le tableau ci-après le renseignera sur l'activité de notre canton dans ce domaine. Cette activité, disons-le carrément, se résume à rien ou à peu près à rien. En effet, nous constatons qu'à côté des 49 établissements piscicoles que possède le canton de Berne, notre canton, quoiqu'un peu

moins grand, n'en possède officiellement qu'un. En réalité, nous n'en possédons point, car ce n'est un secret pour personne que la pisciculture de Vionnaz (celle à Louis) a beaucoup coûté, peu ou point rapporté, et que maintenant on est en passe de l'abandonner. Cela veut donc bien dire que nous n'avons rien, rien, rien !

Etant donné la précaire situation de nos finances cantonales qui justifie une politique d'économie, demander la création d'une nouvelle pisciculture serait un peu osé, au moins pour le moment. Rester en face de ce déplorable état de choses, ce n'est guère possible non plus, car il est de toute nécessité, qu'un terme y soit mis. Pour cela, ne serait-il pas indiqué pour tout comité d'association de pêcheurs, d'avoir à s'en occuper sérieusement, étudier, voir par quels moyens il pourrait y être remédié, ne pas avoir peur de consulter les intéressés ou ceux susceptibles de pouvoir donner un bon renseignement. Nul doute que notre grand argentier cantonal, et avec lui le Conseil d'Etat au complet, n'accueille avec plaisir et bienveillance toute communication ou desiderata s'y rapportant et n'y donne satisfaction dans la mesure du possible.

« Aide-toi et le Ciel t'aidera », telle devrait être la devise de tout pêcheur du canton. Avec un peu de travail et de l'initiative, il sera possible de donner à nos nombreux cours d'eau si souvent empoisonnés, leur aspect et leurs qualités d'antan et à nos pauvres pêcheurs, si ce n'est le paradis, au moins certaines facilités et garanties pour la rentabilité du permis payé et du temps sacrifié. X.

ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS SUISSES DE PISCICULTURE PENDANT LA PERIODE D'INCUBATION 1920-1921

Dans la première colonne est indiquée le nombre d'établissements de pisciculture dans chaque canton.

La seconde colonne donne en milliers le total des alevins obtenus.

Les deux dernières concernent le nombre des poissons mis en eau publiques sous contrôle officiel (Alevins en milliers, poissons d'été et d'un an).

Berne	49	20,250	20,200	6,650
Argovie	33	7,031	6,929	—
St-Gall	23	15,554	15,138	36,603
Lucerne	19	19,876	19,862	1,050
Tessin	18	4,297	4,295	1,100
Vaud	12	9,702	9,524	27,900
Zurich	10	11,756	11,929	16,200
Thurgovie	9	16,717	16,717	—
Soleure	8	304	287	—
Fribourg	6	8,201	8,161	106,568
Bâle-Campagne	6	708	708	2,600
Zoug	4	6,958	6,958	—
Neuchâtel	3	8,142	7,999	64,379
Grisons	3	175	59	44,320
Schwytz	3	3,425	3,425	—
Bâle-Ville	2	710	710	—
Uri	2	464	464	—
Obwald	1	645	638	2,113
Nidwald	1	198	198	—
Glaris	1	242	227	2,500
Schaffhouse	1	616	616	1,500
Appenzell (R.-E.)	1	18	18	—
Appenzell (R.-I.)	1	100	100	—
Genève	1	45	45	—
Valais	1	327	230	575

Le laurier de Mussolini

M. Giacomo Boni, le célèbre archéologue, qui vient d'être nommé sénateur et dont les fouilles et les découvertes sur le Palatin sont connues du monde entier, a envoyé au président du Conseil un rameau de laurier qui a fleuri sur le « viridarium palatinum ». M. Boni fait suivre cet envoi d'une lettre où on lit entre autres :

« Le laurier était la plante purificatrice par excellence... Les soldats romains qui suivaient le char triomphal avaient la tête couronnée de lauriers, afin d'expié les homicides légaux commis pendant la guerre et, « pareillement, étaient enguirlandés de lauriers les faisceaux des licteurs des consuls « victorieux. »

VALAIS

Pour les enfants de Reims. — (Comm.) — Le public ayant répondu avec beaucoup de charité à l'appel en faveur des enfants de Reims, il n'a pas été possible au Comité suisse-américain de satisfaire à toutes les demandes. Il est donc obligé de former un second convoi fin mars et un autre pour avril. La plupart des inscriptions étant pour des fillettes, il reste à placer les garçons: les familles qui voudraient bien en accueillir un sont priées de s'annoncer au Comité suisse-américain pour les régions dévastées de la France, rue Jean Jaquet 77, à Genève.

Il est urgent de soigner ces pauvres petits et beaucoup ne peuvent l'être en France; mais pour continuer son œuvre, le Comité a besoin d'argent et fait aussi appel à ceux qui peuvent soutenir cette œuvre humanitaire par des dons qui seront reçus avec gratitude au compte de chèques postaux 1. 2163.

Rappelons que, pour le travail en Suisse, le Comité est placé sous une direction suisse et travaille uniquement avec des dons récoltés en Suisse; le Comité américain a déjà son énorme part en France même.

Passions politiques

Dans sa dernière séance, le Grand Conseil a fait un beau geste en gracieux les condamnés de Sensine. Et voilà toute la presse conservatrice « idéaliste » indignée. M. Charles St-Maurice lève les bras au ciel, MM. X, Y ou Z du « Valais » poursuivent les belles traditions du journal en excitant les populations (celles-ci sont indignées dit-on, mais n'est-ce pas la presse qui crée l'opinion publique?) Appels à la haine, tout cela.

On discute le geste du Grand Conseil. Le droit de grâce n'est-il pas un droit aussi sacré que tous les jugements des tribunaux? En accomplissant cet acte de générosité, le Grand Conseil s'est basé sur les motifs qui sont, il est vrai, tout autres que ceux qui inspirent les enrégés polémistes du « Valais ». La haine est aveugle, et nous invoquons pour ces fougues politiques les mêmes circonstances atténuantes que pour les condamnés de Sensine: passion politique, avec cette différence toutefois que chez ces derniers elle était encore plus excusable, les citoyens du parti libéral ayant été fortement provoqués par tout un groupe de conservateurs, dont la victime elle-même n'était pas la moins coupable.

Le Tribunal a retenu tous ces motifs, refusant même d'accorder une indemnité pour tort moral aux parents de la victime, attendu « qu'il est de jurisprudence de ne pas allouer d'indemnité pour tort moral lorsque la victime est aussi en faute, comme en cas de provocation ». Le Grand Conseil s'est inspiré des mêmes considérations et il faut l'en féliciter.

Nous n'aurions pas pris la peine de relever toutes ces attaques si on n'avait eu recours pour justifier cette honteuse campagne de presse à des procédés indignes consistant à fausser les faits et à inventer de toutes pièces une histoire abracadabrante où l'on voit les villages de Conthey en liesse (pendant trois jours et trois nuits, dit le « Valais »), des cortèges et du vin coulant en abondance!

Le « Valais » ne dit pas si le Conseil d'Etat avait envoyé un délégué!

Oh! certes, très ingénieuse, cette histoire, un conte des « Mille et une Nuits », tout simplement. Et les critiques disent que nous n'avons pas de conteurs en Valais! Mais pourquoi dépenser un si beau talent à écrire dans les gazettes?

Réception des céréales. — Les producteurs qui désirent encore livrer à la Confédération des céréales indigènes de la récolte 1922 sont invités à s'inscrire jusqu'au 20 courant auprès de M. Dubuis, gérant de l'Association agricole du Valais à Sion, qui leur donnera tous les renseignements utiles. Le dernier délai de livraison des céréales expirant le 31 mars, aucune inscription tardive ne pourra être acceptée.

MONTHEY. — Décisions du Conseil communal. — Le Conseil charge la Commission des Finances de présenter un rapport sur la réduction des traitements et des frais généraux, ainsi que sur les autres mesures à envisager pour permettre une réduction du taux de l'impôt.

Il homologue l'acquisition d'une part de bâtiment rue Robert, en vue de l'assainissement du quartier.

Le Conseil prend acte avec satisfaction que tous les propriétaires de la rue du Château invités à entreprendre la suppression des fosses d'aisance de leurs bâtiments ont donné ou vont donner suite à l'ordre qu'ils ont reçu.

Dans le but de poursuivre le programme d'assainissement de la localité, il décide d'imposer le tout-à-l'égout pour tous les bâtiments de la rue du Bourg-aux-Favres, de la rue du Pont et de la rue Franche.

La commission de salubrité publique est invitée à présenter un rapport sur l'ensemble des travaux à entreprendre pour parachever l'assainissement de la localité.

Il nomme M. Albert Favre garde-champêtre et huissier du Conseil.

Il alloue un subside de fr. 500.— à l'Orphéon montheysan, pour tenir compte du fait que cette société a été privée en 1922 du local mis à sa disposition par la commune et un subside de fr. 100.— au Vélo-Club.

Il décide les travaux d'amélioration du chemin d'accès au plateau de Marendeux et adjuge les travaux d'installation de toilettes et d'une chambre de bain à l'hôpital.

— **La correction du Rhône.** — Les commissions du Conseil national et du Conseil des Etats se réuniront le 6 avril à Monthey, sous la présidence de M. Zimmerli (Lucerne), pour discuter le projet du Conseil fédéral au sujet de la correction du Rhône. M. le conseiller fédéral Chuard assistera aux délibérations.

MONTHEY. — Parti libéral-radical. — Le comité du parti libéral-radical donnera, dimanche prochain 18 mars, à partir de 13 h., au Café central, un loto, dont le produit est destiné à couvrir le déficit de notre caisse et à créer un fonds de propagande.

Il est indispensable que notre parti dispose de moyens financiers suffisants pour remplir sa tâche et affronter les luttes à venir.

Aussi, faisons-nous appel à l'aide de tous nos adhérents que nous prions instamment de contribuer à la réussite de ce loto par leur présence et, si possible, par le don de lots.

— Les membres du Cercle sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le 22 mars prochain, à 20 h. au local du Cercle, avec l'ordre du jour suivant:

1. Renouvellement du Comité.
2. Divers. Le Comité.

SAXON. — Soirées de la « gym ». — C'est dimanche 18 mars à 14 et 20 h. que l'« Espérance » de Saxon donnera au Casino ses soirées annuelles. Pour conserver sa bonne réputation, elle offre un programme alléchant: des préliminaires artistiques avec massues, cannes, etc., une production des jeunes-vieux, des exercices individuels aux engins: barre et reck. Les amateurs de théâtre auront aussi leur part: « Le coup de foudre », deux actes très intéressants où les situations les plus cocasses ne manqueront pas de déchainer le fou-rire et le « Bureau No 12 », vaudoiserie du plus joli effet. Ajoutez à cela la « Concordia » avec ses morceaux de résistance, et vous saurez où vous devez passer votre soirée de dimanche.

FULLY. — En l'honneur de saint Joseph. — Les 18 et 19 courant, la fanfare la « Liberté » organise sa fête traditionnelle avec bal, dans la cour du Collège. (Voir aux annonces).

CHAMOSON. — Mutualité. — La Société de Secours mutuels de Chamoston a tenu dimanche son assemblée annuelle, et célébré par la même occasion son trentième anniversaire. Fondée en 1893, elle comptait à ses débuts un effectif de 30 membres, maintenant disparus pour la plupart.

Dès lors, elle se développa lentement, mais sûrement, poursuivant le but qu'elle s'était fixé. Comme toute société naissante, elle se heurta à de sérieuses difficultés, mais grâce au dévouement et à la collaboration d'hommes de cœur, elle s'établit peu à peu sur des bases plus solides et étendit son champ d'activité. Elle compte actuellement un effectif de 123 membres.

Elle a délivré en 1922, 30 bons de secours représentant une somme de fr. 2277 contre fr. 970 en 1921.

Au 31 décembre 1922, la fortune nette de la société s'élève à fr. 7085.

Le comité sortant de charge a été en grande partie réélu. Il est composé comme suit:

MM. Joseph Crittin, président; Jules Piteloud, Henri Carrupt, Aimé Juillard et Jos. Comby. Un sociétaire.

Chronique sédunoise

A propos d'une nomination

On nous écrit:

Le 1er mars, dans une séance spéciale, le Conseil municipal a nommé curé de Sion, en remplacement de M. Jean, nommé chanoine, M. Hermann Walther, curé extra-muros de Sion.

Aucune nomination ne pouvait être plus sympathique à la population sédunoise, tant au point de vue spirituel qu'au point de vue social. En effet, M. l'abbé Walther est un enfant du peuple, de ce bon peuple humble, travailleur et vertueux, de ce peuple qui est le fondement de la plus solide de la société, parce que c'est lui qui suit le plus fidèlement la loi de Dieu: « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ».

Mais si la grande majorité des Sédunois furent contents, il y eut une petite fraction, autoritaire et turbulente, qui osa protester « urbi et orbi » contre une nomination faite par des « franc-maçons »! C'est ainsi que furent qualifiés, par quelques Sédunois irrités, les membres du Conseil municipal qui donnèrent leurs suffrages à M. le Rvd. abbé Walther.

Et tout cela parce que quelques « familles » (ce vocable signifie à Sion les gens huppés, titrés et blasonnés, par opposition au vil peuple, où la « famille » n'existe pas) avaient

jeté leur dévolu sur un représentant du patriciat valaisan.

Pour se venger, ces bonnes âmes, ces fidèles servantes de Jésus-Christ, ont jeté par dessus bord toutes les œuvres pies auxquelles elles avaient daigné prêter leur illustre concours.

Cet exemple de charité chrétienne est peu édifiant, il jette un jour terne, une ombre épaisse, sur cette mentalité moyenâgeuse que les efforts de la religion ont été impuissants jusqu'ici à faire complètement disparaître. Cela nous rappelle une autre de ces irréductibles de l'esprit de caste, refusant son obole au denier de St-Pierre, lors de l'élection du pape Pie X, Sarto, parce que ce pape, sorti du « peuple », n'avait pas été recruté dans la noblesse!

Après cela, tirons le rideau. Populo.

MARTIGNY

Gym d'Hommes

Les cours de culture physique de la gym d'hommes auront lieu désormais le mardi au lieu du lundi.

Des cours ont été régulièrement suivis par une vingtaine d'hommes jusqu'à maintenant sous la direction de M. Henri Grandmoulin.

Les leçons ont eu lieu jusqu'ici dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Prochainement, les exercices s'exécuteront en plein air.

Grand bal de Mi-Carême

La société de gymnastique de Martigny organise un grand bal public pour dimanche soir dès 20 h. et demie. Elle y convie tous ses amis. Par une organisation parfaite, des consommations de tout premier choix et un service d'ordre impeccable, elle espère leur procurer une bonne et joyeuse soirée.

Dans la région

Les prix des bois

Jamais mise de bois n'a attiré à Villeneuve autant de monde que celle qui a eu lieu samedi 10 mars. On est venu d'Aigle, de la Plaine et surtout de Montreux et Clarens; cette affluence inaccoutumée n'a pas peu contribué à faire monter les prix. Voici des chiffres:

Hêtre: 48 moules, de 119 à 134 fr.; essences mélangées: 35 moules, de 91 à 104 fr.; chêne: 25 moules, à 75 fr.; sapin: 10 moules, à 75 fr.; verne: 17 moules, à 60 fr.

En Suisse

Votation fédérale

La votation pour la révision de l'article 32 de la Constitution fédérale (extension du monopole sur les alcools) aura lieu probablement le 3 juin. L'article 31 (vente par deux litres des boissons alcooliques) fera l'objet d'un vote séparé.

Affaires genevoises

Le Conseil d'Etat genevois a reçu les délégués de l'Association des intérêts de Genève et des automobilistes, qui demandaient que conformément à la décision du gouvernement vaudois, on renoncât à toute interdiction de circulation le dimanche. Le Conseil d'Etat examinera cette question.

— Le Conseil d'Etat a promulgué un arrêté cédant à l'Hôpital cantonal, pour dix ans, le produit net des successions attribuées à l'Etat par l'art. 446 du Code civil (défaut d'héritiers).

Le charbon des C. F. F.

A l'heure actuelle, les CFF ne reçoivent pour ainsi dire, aucun envoi de la mine « Praesident » qui, aux termes du traité Baeker, doit leur livrer annuellement 140,000 tonnes de charbon au prix de 35 fr. Par contre, les achats ont pu être faits par ailleurs qui permettront de faire face aux besoins pendant environ trois mois.

L'agent de M. Stinnes en Suisse croit pouvoir faire escompter un fléchissement des prix du charbon allemand. Reste à savoir si cette prévision se réalisera effectivement dans un très prochain avenir.

La mise de Morges

L'Association des Vignerons de Morges et environs, considérant le marasme du marché des vins, estimant qu'il est dû, pour une bonne part, à la suppression de la mise de Morges, dont le prix servait de base aux tractations à la vendange, a décidé à l'unanimité, de demander à la Municipalité de Morges le rétablissement de cette mise, la Bourse des vins qui lui a succédé n'ayant pas été favorable ni aux producteurs, ni aux vignerons.

Si c'était le remède efficace!

Les morts

On annonce la mort de M. Louis Bertrand, ancien directeur du Collège et député au Grand Conseil genevois, maire du Petit-Lancy. Le défunt, âgé de 83 ans, était issu d'une bonne famille radicale carougeoise. C'était le doyen des maires du canton.

Un déraillement à Delémont

Lundi soir, un déraillement s'est produit à la gare de Delémont. Vers 7 h. et quart, un train de marchandises manœuvrait sur la ligne de Courrendlin quand une locomotive du dépôt de Bièche, revenant de la plaque tournante, prit le train de manœuvre en écharpe. Deux wagons, l'un fermé et l'autre contenant du charbon, furent projetés hors des rails et obstruèrent la ligne Delémont-Bienne. Quelques autres wagons furent sérieusement endommagés par la locomotive.

Il a fallu organiser le transbordement des trains venant de Moutier.

L'honnête contribuable

Un contribuable saint-gallois est venu spontanément déclarer au bureau des impositions de Flawil que sa fortune avait augmenté de 145,000 fr. en chiffre rond.

A imiter pour la conscience et la prospérité des affaires!

Le mendiant fortuné

L'autre jour, la police de Baden (Argovie) arrêtait un mendiant si crasseux que l'on jugea opportun de brûler ses vêtements. Mais le gaillard s'obstina à ne pas livrer sa veste: elle contenait, soigneusement cousus en divers endroits, des billets de banque suisses pour 3000 francs.

Les Suisses au Canada

Le délégué suisse M. Beck qui s'est rendu au Canada pour étudier sur place les possibilités d'émigration de paysans suisses dans ce pays est de retour. Il a abouti à un résultat satisfaisant. 500 Suisses pourront être occupés au Canada soit comme fermiers soit comme domestiques; chaque émigrant aura son voyage payé à condition qu'il s'engage au moins pour une année de travail.

La fusion des communes de Renens

La question de la fusion des communes constituant l'agglomération de Renens est venue devant le Conseil communal de Renens. Chavannes et Ecublens ont déjà pris position au sujet de la partie de leur territoire qui passerait à la nouvelle commune fusionnée.

Après une longue discussion, le Conseil communal de Renens a voté l'ordre du jour suivant, présenté par M. le Dr Calame:

« Le Conseil communal estime que la fusion des communes, pour être efficace, doit englober le plus grand territoire possible; il espère que toute cette étude permettra en tout cas la fusion de certains services intercommunaux. »

Une minorité proposait de refuser la fusion et d'interrompre les pourparlers si les quatre communes intéressées n'entraient pas totalement dans l'agglomération prévue.

Salon de l'automobile à Genève

(du 16 au 25 mars 1923)

Le Salon est actuellement sous toit.

Les nombreux curieux ont admiré la facilité et la rapidité avec laquelle les fermes et toitures ont été montées. Les stands particuliers des exposants s'élèvent et la décoration du tout s'avance rapidement.

Le Touring-Club et la Section de Genève de l'Automobile-Club, outre leurs bureaux personnels, organisent un salon de réception pour leurs membres.

Une grande maison de Carburant annonce l'arrivée de ses administrateurs londonniens pour l'inauguration du Salon genevois.

C'est dire que le Salon de Genève prend rang après Paris et Londres et que son importance dépasse les frontières de notre canton.

Tout est prévu pour garer les voitures des visiteurs dans une immense enceinte établie sur la plaine de Plainpalais; quant aux voitures destinées à être présentées et essayées par les amateurs, leur parc sera établi sur la rue de Candolle, dont les 2000 mètres de longueur seront réservés exclusivement à ce but.

Les essais eux-mêmes se feront sur la Côte de Coligny l'une des plus fortes côtes du canton. Ils permettront de voir les voitures et motos aux prises avec une pente rappelant les plus fortes côtes qui se rencontrent dans nos Alpes ou le Jura; elle est suivie par une belle ligne droite horizontale permettant toutes les vitesses.

Le départ du nonce

Mgr Maglione, nonce apostolique près la Confédération suisse, a quitté Berne dimanche pour se rendre à Rome. Il serait question du rappel définitif du prélat qui, établi à Berne depuis le 8 novembre 1920, ne s'habitue pas au climat de la ville fédérale.

Quelques journaux démentent ce bruit.

NOUVEAU

Sumela Suchard

CACAO, SUCRE, LAIT, MIEL

SUCHARD

Les cafetiers et l'Eglise

Une demande des cafetiers zurichoïses tendant à multiplier les réjouissances a été repoussée par le Conseil d'Etat, sur l'intervention de la Ligue des femmes et de l'Eglise.

Le « Journal des cafetiers », qui relate ce fait, ajoute :

« En guise de représailles, les cafetiers de Zurich menacent de sortir de l'Eglise et de renoncer à soutenir la Ligue des femmes, estimant que c'est à l'Eglise et à la ligue qu'ils doivent leur échec. Une proposition dans ce sens sera faite lors de la prochaine assemblée. »

Bi-centenaire de Davel à Zurich

Suivant l'exemple de leur canton, les Vaudois de Zurich ont décidé de commémorer le deuxième centenaire de la mort de Davel. Le programme de la manifestation, à laquelle sera conviée toute la colonie romande de Zurich, comprend, outre la cantate officielle de Hemmerling et des chants de compositeurs vaudois, une allocution de circonstance de M. le pasteur Cuendet et le troisième acte de « La Dime », de René Morax, joué par les acteurs de Bassins, invités tout exprès.

La fête qui aura lieu le 28 avril, est placée sous le patronage d'un comité d'honneur, composé de MM. Simon et Bujard, conseillers d'Etat à Lausanne; M. Mousson, conseiller d'Etat à Zurich; M. Naegeli, président de la ville de Zurich; M. Franel, professeur au Polytechnicum, et M. le ministre Junod, à Zurich. Le comité d'organisation est présidé par M. le professeur Badoux.

Davel à Mézières

Par l'importance qu'elle revêt aux points de vue scénique et musical, par le nombre et la valeur des exécutants, des chanteurs et des musiciens, par la perfection des décors et des costumes, par le soin minutieux apporté à la mise au point de tous ces éléments pour faire une manifestation artistique autant que patriotique, de tout premier ordre, digne de « La Dime » et de « Tell », l'organisation des représentations, au théâtre du Jorat, du « Davel » de René Morax et Gustave Doret, est une entreprise considérable engageant un capital important : plus de 100,000 francs. Aussi, le Comité du Théâtre du Jorat a-t-il jugé désirable et prudent, pour en assurer la réussite financière et pour parer à un déficit éventuel, de faire appel, cette fois encore, à la collaboration, toujours prête à s'exercer, des amis et des fidèles habitués du Théâtre de Mézières, en vue de constituer un fonds de garantie formé de parts de cent francs, et auquel la Société du Théâtre du Jorat a, d'ores et déjà, affecté, comme première souscription, la somme de fr. 5000.—, constituant son avoir disponible.

Le versement des parts souscrites ne sera appelé que si l'entreprise laissait un déficit, ce qui, de l'avis de tous, est très peu probable. Les souscripteurs au fonds de garantie auront le droit de choisir, avant toute vente au public, une ou plusieurs places, sans avoir à payer la taxe municipale de 10 % imposée aux billets par la commune de Mézières.

Comme en 1921, est prévu, à côté du fonds de garantie, un fonds de collaboration, destiné à procurer à l'entreprise son fonds de roulement, et constitué au moyen de bons de fr. 90.— donnant droit à cinq places gratuites et au droit d'acheter cinq autres places à choix, avant toute vente aux sociétaires ou au public, et bons de fr. 20.— donnant droit à une place gratuite et au droit d'acheter, en toute priorité, cinq autres places à choix.

Le but essentiellement national et patriotique des représentations de « Davel » au Théâtre du Jorat permet d'espérer que l'appel que vient de lancer l'entreprise, sera entendu de tous les amis qu'elle s'est acquis, de près et au loin. Nous ne pouvons que le leur recommander vivement.

Nouvelles de l'Etranger

Les intentions de l'Allemagne

Le « Berliner Lokal Anzeiger » publie le communiqué suivant :

Les pourparlers qui ont eu lieu jeudi, entre le chancelier du Reich et le ministre des affaires étrangères avec les chefs des partis, a revêtu un caractère confidentiel. Cependant, on est d'avis au Reichstag que, si une intervention ne se produit pas au sujet de la Ruhr, on s'attend toutefois à une suggestion émanant d'une tierce puissance.

On déclare qu'une prise de contact a eu lieu entre des représentants des milieux anglais et le gouvernement du Reich.

Le fait que le ministre des affaires étrangères, von Rosenberg a renoncé à prononcer le discours qu'il avait annoncé, donne encore plus de poids à cette information.

L'occupation de la Ruhr

D'après les rapports des autorités françaises, les relations entre les troupes d'occupation et la population civile se sont beaucoup améliorées.

Dans une réunion du Conseil municipal de Recklinghausen, un orateur a déclaré que la mentalité des ouvriers est devenue très mau-

vaïse. En effet, les autorités ne se gênent pas pour dire que si les autorités allemandes n'améliorent pas leur situation matérielle et ne leur procurent pas du travail, ils iront s'embaucher chez les Français.

Le personnel de l'usine Mannesmann, à Dusseldorf, s'est mis en grève à la suite de l'occupation par les Français des ateliers de réparation des automobiles.

Cette occupation avait été motivée par le refus des constructeurs d'automobiles de Dusseldorf de réparer les automobiles françaises.

Deux fonctionnaires du gouvernement local, Mayer et Muller, à Offenbourg, ont été condamnés par le conseil de guerre français, le premier à dix-huit mois de prison et 30 millions de marks d'amende, le second à un an de prison, pour s'être refusés à faire apposer des affiches de la haute commission interalliée des pays rhénans. On leur reprochait également d'avoir incité à la désobéissance les fonctionnaires placés sous leurs ordres.

Quinze fonctionnaires des postes, dont plusieurs de rang supérieur, poursuivis par les autorités d'occupation pour avoir, dit l'acte d'accusation, « abandonné l'hôtel des postes et incité à la grève le personnel placé sous leurs ordres à l'occasion de l'arrestation de M. Klingenhofers, directeur des postes de Mayence », viennent d'être condamnés par le conseil de guerre français, à des peines d'emprisonnement variant de sept mois à un an et à des amendes allant de 25,000 à 100,000 marks.

Le conseil de guerre de Landau a condamné M. Holler, premier bourgmestre d'Offenbourg, à six mois de prison et 100,000 marks d'amende, et M. Kaiser, sous-officier de gendarmerie, à un an de prison et 100,000 marks d'amende.

Le caporal français qui tua involontairement une fillette à la gare de Bik a été condamné par le conseil de guerre de Dusseldorf à deux mois de prison avec sursis. On se rappelle que le père de la petite victime avait adressé aux juges militaires une lettre dans laquelle il leur demandait de se montrer indulgents pour l'accusé.

Trois Allemands ayant tenté de s'introduire dans le dépôt de machines de Recklinghausen, malgré les sommations des sentinelles, celles-ci ont tiré et les trois Allemands ont été tués.

Selon la « Berliner Zeitung am Mittag », on a retrouvé à Pirmasens, dans le voisinage de sa maison, le cadavre d'un commerçant, portant plusieurs blessures au visage et à l'occiput. La montre et le portefeuille de la victime ont disparu. Des soldats marocains qui s'étaient fait remarquer au cours de la nuit alors qu'ils molestaient plusieurs personnes, ont été arrêtés. On a retrouvé sur l'un d'eux le portefeuille de la victime.

Les prétentions d'Angora

Le texte du contre-projet est parvenu à Paris jeudi soir :

D'une manière générale, le gouvernement d'Angora semble éprouver un sentiment de méfiance à l'égard de tout régime qui favoriserait les étrangers résidant en Turquie. Les amendements proposés concernent surtout les articles visant le régime à leur appliquer et tendent à le rendre moins libéral.

Ces contre-propositions vont faire l'objet d'un examen approfondi de la part des experts français compétents pour chacun des points, et seront sans doute publiés ensuite. Cet examen durera de deux à trois jours.

Çà et là

— Les partisans de l'introduction du divorce en Italie intercéderont auprès du tout puissant Mussolini qui n'a pas encore fait connaître son avis.

A Florence et dans d'autres villes italiennes ont été annulés des jugements en divorce prononcés par le tribunal de Fiume et concernant des ressortissants italiens.

— Le centenaire du poète Théodore de Banville, né à Moulins, le 14 mars 1823, a été célébré mercredi à Paris. Une cérémonie littéraire organisée par la Société des Gens de Lettres a eu lieu devant le buste du poète au jardin du Luxembourg.

— On annonce que M. Allende Salazar, ancien président du Conseil espagnol, qui avait été frappé d'hémiplégie, vient de mourir.

M. Allende Salazar, qui avait déjà été président du Conseil, fut chargé de constituer un cabinet après l'assassinat de M. Dato. Il donna sa démission à la suite des événements du Maroc en juillet et août 1921.

— D'après l'envoyé du « Petit Parisien », M. Robert Vaucher, le gouvernement d'Angora envisagerait la création de deux capitales, une capitale en Anatolie, soit Angora, soit Koniah, en laissant à Constantinople le titre de capitale économique et intellectuelle de la Turquie nouvelle, servant de trait d'union entre l'Europe et l'Asie.

— Selon des nouvelles parvenues de Vlissingen, le vapeur anglais « Melville » a coulé à l'embouchure de l'Escaut. Deux hommes de l'équipage ont pu être sauvés. On compte une douzaine de noyés.

— Un incendie a détruit entièrement, à l'exception de deux maisons seulement, le village de Montagne, près Tione (Trentin). Dix maisons ont été la proie des flammes. Quarante-trois familles sont sans abri. On croit

que le sinistre est dû à une main criminelle. — Un tremblement de terre s'est produit jeudi matin à Serajevo, en Bosnie; on signale de graves dégâts.

— La neige fraîche couvre la province de Novare, d'une couche qui atteint 25 centimètres. La température est devenue très basse.

— La ville de Vilna et son hinterland sont attribués à la Pologne.

— Après les ouvriers d'une partie des mines du Nord de la France, ceux de la Lorraine se sont mis en grève.

Des poursuites viennent d'être intentées contre l'« Humanité ».

OPINIONS

La démocratie

La démocratie peut errer; elle s'est trompée souvent, elle se trompera encore. Faisons-lui confiance néanmoins; nous lui devons d'offrir à la propagande révolutionnaire le sol le plus dur, le plus aride, le plus ingrat de tous les pays d'Europe, et elle se charge de corriger elle-même l'abus des droits populaires par des leçons plus efficaces que toutes les mesures restrictives.

Otto de Dardel, conseiller national.

CHRONIQUE SPORTIVE

Equipe cantonale

C'est donc dimanche prochain qu'aura lieu à Sion, le match de sélection pour la formation définitive de l'équipe cantonale valaisanne de football.

Tous les meilleurs joueurs seront présents et l'on peut être certain qu'ils feront leur possible et l'impossible pour s'imposer au choix des sélectionneurs.

Le match n'en sera que plus intéressant.

Coup d'envoi à 14 h. et demie, sur le terrain du F. C. Sion.

Cours des changes

Communiqué par MM. Closul & Cie, Banque de Martigny	COURS MOYENS	
	15 mars	16 mars à 10 h.
Paris	32.80	33.87
Londres	25.22	25.18
Italie	25.70	25.87
Berlin Francfort s/m	0.0258	0.0258
New-York	5.37	5.37
Belgique	28.24	29.27
Hollande	212.24	212.—
Prague	15.97	15.95
Espagne	82.77	82.95

L'avenir de la Suisse, ce sont les enfants. L'alimentation rationnelle des petits est de la plus haute importance. Qui veut une nourriture douce et substantielle, fortifiant le sang et les os, et servant en même temps de reconstituant, la trouvera dans le CACAO TOBLER — en paquets plombés. — Nouvelle réduction de prix, 25 cent. seulement les 100 grammes (1/5 de livre).

Ne souffrez plus des pieds

Un simple traitement peu coûteux vous débarrassera promptement de vos divers maux

Il suffit de dissoudre une petite poignée de Saltrates Rodell dans deux ou trois litres d'eau chaude et de se tremper les pieds pendant une dizaine de minutes dans cette eau rendue médicinale et légèrement oxygénée: toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure, causée par la fatigue, la pression de la chaussure et l'échauffement qui en résulte, disparaissent comme par enchantement. Une immersion plus prolongée ramollit les durillons les plus épais, les cors et autres callosités douloureuses, à un tel point qu'ils peuvent être enlevés facilement sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse.

Il est formellement garanti que les Saltrates Rodell vous débarrasseront de vos divers maux de pieds à tout jamais, sinon le prix d'achat vous sera remboursé sur simple demande. Des millions de paquets ont été vendus avec cette garantie et les ventes augmentent continuellement, ce qui est certainement la meilleure preuve de leur efficacité reconnue. Donc, si vous continuez à souffrir des pieds, c'est bien par votre seule négligence... (NOTA. — Les Saltrates Rodell, sels minéraux raffinés et extra concentrés, se trouvent à un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies. Refusez les contrefaçons et exigez des saltrates.)

La famille MORET-PORTMAN, à Vernayaz, dans l'impossibilité de répondre personnellement aux nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion de la perte de leur cher André, prie toutes les personnes et sociétés qui ont pris part à leur grand deuil, de recevoir ici l'expression de leurs remerciements et leur profonde reconnaissance.

Café de l'Hôtel-de-Ville, Martigny
Ouverture des **Jeux de quilles**
POSE ET PLANCHE
Consommateurs de 1er choix. Se recommande: Le tenancier
A vendre environ 1500 kg.

Pommes de terre
d'Entremont, de semence et de consommation.
S'adresser à Mme Jos. Clavaz, Hôtel Clerc, Martigny.

AVIS
Par suite de nouvelles installations de machines modernes actionnées à l'électricité, et par un travail prompt et soigné, la **Boucherie-Charcuterie Mudry à Martigny** a la facilité de pouvoir procurer à sa clientèle un grand choix de **Charcuterie assortie**. On y trouvera entre autres des **cervolas frais** tous les jours. **Prix spéciaux pour revendeurs**. Téléphone 73. Se recommande: **O. Mudry**.

CASINO DE SAXON
Dimanche 18 mars, à 14 h. et 20 h.
Grandes Représentations
gymnastiques, musicales et littéraires
organisées par la **Section fédérale de gymnastique „Espérance“** avec le bienveillant concours de la **Gym d'Hommes**, de la **Fantase Concordia** et de **quelques demoiselles**.
Prix des places: Réservées 1.80. Places assises 1.30. Galeries 1.—
Billets en vente à l'avance au magasin Maret, Bollin & Cie

Contrairement à l'avis imprimé dans différentes publications la **Foire de Martigny-Ville** aura lieu comme d'habitude le lundi 26 mars soit le 4me lundi du mois.

Pour être bien servi et à des prix réduits — adressez-vous toujours dans les magasins de **Chaussures**
A. Clausen, Sion J. Ebenegger, Sierre
A. Brunner, Sion Giroud-Vernay, Martigny-Bourg
Richard-Martin, Martigny-Ville L. Thenen, Münster

THÉÂTRE DE SION
Dimanche 18 mars 1923, à 20 1/2 h.
Soirée musicale et littéraire
donnée par la **Fanfare «Rose des Alpes» de Savièse**
Billets à l'avance au Bazar Boll; Papeterie Schmidt. — Entrée gratuite sur présentation de la carte de membre passif

Comment profiter de la baisse du franc français?
L'établissement ci-dessous vous renseignera sur simple indication de votre adresse
Comptoir Général de Valeurs à Lots
11, Rue du Prince Genève Rue du Prince, 14

Fabrique spéciale de Cercueils
Hessenmuller Genion Chevallaz S. A.
LAUSANNE — 0 — Téléphone 92.02
Dépôts de nos cercueils
Dépositaires à
Monthey: Charles Cottet, Tél. 3. **Sierre**: Amos frères, Tél. 16. **Martigny**: Ph. Iten, ébéniste, Tél. 148. **St-Maurice**: Albert Dirac.
Transports funèbres pour tous pays

On demande un bon **domestique** pour aider aux travaux de la vigne et campagne. Entrée de suite. Adr. Robert Anex, Aigle.
A vendre Outillage de maréchal
S'adresser sous P. 1014 S à Publications, Sion.
Le honnête le plus fort célèbre somnambule
du monde, vous adresse gratuitement les renseignements de votre destinée. Envoyer à Institut des sciences, 7, Louverain, Lyon-Rhône (France) fr. 1.50 en timbres, pour frais de poste.
PROFITEZ
papa, de faire couper les cheveux à la Parfumerie Centrale, Martigny. C'est 30 % meilleur marché le samedi pas de surtaxe pour la coupe des cheveux.
Représentants
sérieux, visitant clientèle particulière, demandés par la vente d'une excellente cire à parquer. Bon bénéfice. Offres à P. Grandchamp, 31, Av. d'Echallens, Lausanne.

A l'occasion des Fêtes de Pâques
vente de

BLANC

Prix exceptionnel pendant la vente

APERÇU DE NOS PRIX :

Jupons tricot pr enfants à 1.95	Linges de cuisine le m. à 0.75
Pantalons jersey coton blanc et couleur 2.50	Linges de toile, grain d'orge le m. 0.95
Pantalons toile entredeux broderie 3.—	Linges nid d'abeilles, alpins la pièce 0.95
Chemises de jour, brodé à la main 2.40	Linges éponge, superbe qualité, la pièce 2.75
Cache-corsets toile forte à 4.75	Serviettes de table à partir de 0.90 pièce
Cache-corsets entièrement en broderie 3.95	Bazin en 180 cm. large le m. 2.90
Combinaisons-jupons depuis 6.—	Tapis d'oreillers , garni jour et broderie 2.90

Bel assortiment de **broderie** et **dentelle**, imitation filet
Grand choix de **toile macco**, **toile de draps**, coton, mi-fil et fil au dernier prix du jour. **Rideaux** toile et filet

Magasins A. Orsat, Martigny

VOYEZ NOS VITRINES

FOOTBALL
Dimanche 18 mars 1923 Terrain du F. C. Sion
à 14 1/2 heures

Equipe cantonale valaisanne

Match de SÉLECTION
Prix des places fr. 1.— Enfants et Etudiants fr. 0.50

Avis officiels de la Commune de Sierre

FOIRE DE SIERRE

Il y aura foire à Sierre le
20 mars courant

Royal-Biograph, Martigny

Programme des 17 et 18 mars 1923
Samedi à 20 1/2 h. Dimanche à 14 1/2 et 20 1/2 h.

Les Canibales Modernes
Documentaire gai et intéressant

L'OCCIDENT

Grande scène dramatique en 5 actes interprétée par
NAZIMOVA l'étrange comédienne américaine
Adaptation de la pièce célèbre de Henri KISTEMAECKERS
Etrange
Grandiose Tragique

Dédé champion par amour
Comique en 2 parties

Les enfants ne sont pas admis aux représentations

La semaine prochaine : **Le Secret du souterrain**

Soumission

La Commune de Bovernier met en soumission les travaux de maçonnerie, charpente, couverture ferblanterie, menuiserie, serrurerie, appareillage, gypserie, peinture et vitrerie pour la transformation et surélévation de la Maison d'école.

Les plans, devis et cahier des charges sont à consulter au bureau de M. C. Besson, architecte à Martigny, auquel les soumissions devront parvenir pour le samedi 24 courant.

Grand choix en

CHAUSSURES

de sport, travail et de luxe, à des prix défiant toute concurrence

Chaussures Modernes s. A.

Rue du Grand St-Bernard Succ. de Grandmoussin	Place Centrale Succ. de Dupuis
--	-----------------------------------

Grands et petits pieds hâtez-vous car vous trouverez des articles de fin de série à des **prix excessivement bas**

Réparations promptes et soignées
Consultez les vitrines

A vendre un **moteur**
à benzine en bon état. S'adresser à Monnet Jean-François, Iséables (Valais).

A vendre **Foin**
1re qualité, en détail.
BOCHATEY, près du Stand, Martigny.

Occasions
A vendre à moitié prix pour cause de transformations, un **moulin** à café électrique à l'état de neuf; plusieurs **comptoirs**, etc. Décaillet frères, Salvan.

Occasion
A vendre à bas prix un **piano électrique** moderne, à l'état de neuf, avec plusieurs rouleaux. S'adresser à Ch. Pittet à Aigle.

On demande pour un Restaurant une **forte fille** de cuisine, sachant cuire. Adresser offres et prix sous No 1886 P. au Confédéré.

Prochain **Tirage 31 Mars et 30 Avril**

Chaque obligation sera remboursée avec prime allant jusqu'à **Fr. 20.000.—**
10.000.—, 8.000.—, 5.000.—, etc., ou au minimum au prix nominal. Tout acheteur d'un

Groupe de **20 obligations à lots suisses**
(10 obligations Maison Populaire à Fr. 10.—)
(10 obligations Chefs d'Equipe à Fr. 5.—) au comptant Fr. 150.— ou payable en

Mensualités de **Fr. 5.—**

40.— ou davantage en compte-courant, participera gratuitement à 20 grands tirages des plus importants à lots français, avec tirages mensuels :

Gros lots de Francs
1.000.000.—
500.000.—
250.000.—
100.000.—
etc., au total

Fr. 23 millions

Remboursement minimum par voie de tirage, Fr. 150.— par groupe.

Les commandes sont reçues par la **Banque de Commerce et de Valeurs à Lots S. A.**
Rue du Mont-Blanc, 20 Genève

Jeune **Hille** pourrait en tirer comme **sommelière** de café à l'Hôtel du Mont d'Or Le Sépey s. Aigle.

Grand choix de **Bijouterie** or, argent et doublé

Alliances or

Gravure gratuite
Horlogerie H. Moret Martigny

Os, Chiffons et vieux métaux sont achetés comme par le passé par la **Maison Kuchler-Pellet à Sion**

IMPRIMÉS EN TOUS GENRES

à l'IMPRIMERIE COMMERCIALE Martigny

Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville, Martigny
Dimanche 18 mars 1923
dès 20 1/2 heures

Grand Bal

organisé par la Société de Gymnastique « Octoduria »
Orchestra Mey Invitation cordiale

Attention

La Maison Kleinert de Montreux Commerce de beurres et fromages, avise l'honorable public de Martigny et des environs, qu'elle a ouvert une succursale,

Rue du Collège, Magasin Pignat

Elle aura toujours à sa disposition, l'assortiment le plus complet: Beurre centrifuge extra - Beurre de cuisine Emmenthal - Gruyère - Tilsit - Brie - Beaumont Vacherin - Schabzieger - Roquefort - Gorgonzola Parmesan - Oeufs du pays - Oeufs frais

La succursale sera gérée par la **Maison Pignat** qui s'efforcera de satisfaire sa clientèle par un service très soigné.

VOUS TROUVEREZ
à la Grande Droguerie Valaisanne Martigny-Ville

Les meilleures teintures en toutes nuances pour étoffes; à chaud 35 cts, à froid 30 cts le paquet.

Les meilleures teintures en toutes nuances pour cuir fr. 1.35. pour bois 45 cts, pour oeufs de Pâques 20 cts, pour imitation aluminium, bronze, or pâle, or riche, cuivre 85 cts.

Le meilleur produit pour remettre à neuf les meubles crés, vernis ou polis et boiseries 2.50 fr. le grand flacon.

Le meilleur verni pour planchers prêt à l'usage en boîtes, nuance claire ou foncée fr. 5.25

La meilleure essence et produits à détacher rouille, graisse, vin rouge, fruits, encre 0.50, 0.75, 1.25, 1.50

Le seul produit réellement bon pour remettre à neuf les chapeaux de paille, 40 cts.

Les meilleures produits d'entretien de l'aluminium, cuivre, argenterie, émail, ustensiles de cuisine.

Le meilleur mastie à greffer, Prix 0.75, 1.25, 2.35

Les meilleures graines potagères, Prix 20, 30 50 et 70 cts, etc. etc.

Fessler & Calpini.

JEUNESSE

Venez à Fully dimanche 18 mars, dès midi, où il y aura

Bal et attractions diverses

au Collège, jusqu'à minuit et plus
Fanfare « La Liberté ».



Téléph. 165

Tireurs et militaires

Vous êtes invités à rendre visite à mon magasin afin d'y essayer les nouveaux appareils **Champion et Lienhardt**

pour le tir en chambre avec le fusil, pistolet d'ordonnance et la carabine de précision.

Vous serez les bienvenus à n'importe quelle heure de la journée.

Emile Faisant, armurier Martigny

Avant de faire vos achats, essayez les qualités connues de la **Wolter-Meri**

Envoi à choix en montres hommes et dames, en or, argent, métal et bracelets

MONTRES pour HOMMES :

No 201 Remontoir ancre, boîte métal blanc Fr. 7.75
No 207 Remontoir ancre, b. lte métal blanc, avec secondes Fr. 10.25
No 107 Remontoir ancre de précision, mouvement soigné, 15 rubis, boîte métal blanc Fr. 19.25
No 206 Remontoir cylindre, boîte argent lonné, mouvement soigné, 10 rub. Fr. 21.75
No 211 Remontoir encre, forte boîte arg. lonné, mouv. tr. soigné, 15 rubis Fr. 27.50

MONTRES pour DAMES :

No 213 Remontoir cylindre, boîte argent et blanc ou galonné, 5 rubis Fr. 16.80
No 215 Remontoir cylindre, boîte argent galonné, cuvette argent, 8 rubis Fr. 19.20
No 214 Remontoir cylindre, forte boîte argent galonné, cuvette argent, mouvement soigné, 10 rubis Fr. 21.60
No 212 Remontoir cylindre, très forte boîte argent galonné, cuvette argent, mouvement soigné, 10 rubis Fr. 24.—

Réveils-Réclames No 814. Cadran blanc fr. 5.75
mouvement laiton. No 815. Cadran lumineux fr. 6.25
No 816. Cadran radium fr. 9.50

Envoi contre remboursement — Echange admis

Catalogue en montres, chaînes, bijouterie, régulateurs et réveils, gratis et franco.

C. Wolter-Moeri Fabrique d'Horlogerie La Chaux-de-Fonds 41

LIQUIDATION

Complets soignés et de 1re qualité, toutes nuances, pour hommes, jeunes gens et communiants, liquidés à bas prix chez

Ernest Favre à Saxon

(Billets CFF, Valais, remboursés à tout acheteur)

Beaux pardessus

cédés à prix réduits
Prix spécial pour marchands

Hotel des Trois-Couronnes, Martigny-Bou
Dimanche 18 mars
dès 14 heures

Grand lot

organisé par la Filarmonica Italiana Regina Ele
Lots superbes — Invitation cordiale

ANCIENS MAGASINS Mlle PIGNAT
Rue de Lausanne, SION

Sœurs Crescentino, succ.

Nous avons l'honneur d'informer notre honorable clientèle qu'en vue des Fêtes du Printemps, nous ferons un escompte général de

10 %

sur tous les articles que nous avons en magasin, sauf sur la mercerie et les corsets sur mesure.
Cet escompte sera fait sur les prix en chiffres connus à partir du 10 au 31 mars courant et nous ne doutons pas que cette concession sur des prix déjà modérés, sera largement appréciée par toute notre clientèle.

Où faut-il aller manger?

A la PENSION LEONI
Rue du Simplon Martigny

qui offre à ses clients une cuisine italienne et française très soignée et à des prix modérés.
Restauration à toute heure. Chambres à disposition
Se recommande: **Dominique Leoni.**

CREDIT SIERROIS

Sierre et Montana

Dépôts — Prêts — Changes

Toutes opérations de banque aux meilleures conditions du jour

Graines fourragères

contrôlées

Magasin Lugon-Lugon

MARTIGNY

Trèfle, Luzerne, Raygras, Dactyle, Fenasse, Esparcette, Betteraves, etc.

VENTE AU COMPTANT

Grand choix en

COURONNES :: MORTUAIRES

en perles, métal

Croix et inscriptions.
Cierges, crêpes, brassards
Articles pour Deuil

Henri Sauthier, Martigny

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS

SUISSE : Un an fr. 9.— (avec *Bulletin officiel* fr. 13.50)

ÉTRANGER : 18 fr. par an (avec *Bulletin* 22 fr.)

(Réimpression des 8 numéros de la semaine le vendredi soir)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de Chèques postaux Il c 58

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES (Corps 7)

Canton : 20 ct. ; Suisse : 25 ct. ; Étranger : 30 ct. la ligne
Réclames : 50 ct. la ligne ou son espace

S'adresser à Publicitas, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'Administration du Confédéré

Une œuvre nationale

Depuis plus d'un siècle, bien des esprits distingués ont consacré isolément leur vie à la rédaction d'un « Dictionnaire historique et biographique de la Suisse ». Mais leurs efforts, même soutenus souvent par les moyens que donne une fortune indépendante, n'ont abouti qu'à la création de dossiers volumineux mais incomplets, relégués généralement, peu connus ou ignorés et inutilisés, dans les Bibliothèques publiques ou Archives familiales.

Ces échecs étaient inévitables. L'effort d'une seule vie d'homme, même prolongée et inaltérablement active, demeure impuissant devant l'énormité du travail à accomplir. Seule la collaboration, minutieusement étudiée et heureusement combinée, des bonnes volontés comme des connaissances scientifiques et du savoir-faire, en un même moment, se rendra maîtresse consciente du but à atteindre et le réalisera.

Le DHBS actuellement en cours de publication, dû à une initiative privée bénéficiant d'expériences heureuses dans ce domaine, est bien une encyclopédie nationale qui groupera les efforts conjugués des hommes les mieux qualifiés dans tous les cantons. Les Sociétés suisses d'Histoire lui ont donné libéralement leur appui moral et pratique.

Tous les cantons sont directement intéressés à la poursuite et à l'achèvement du DHBS. Dans tous les cantons, les historiens les plus en vue ont été réquisitionnés. Toutes les Archives cantonales sont prises à partie, ainsi que de nombreuses archives privées. Dans la majorité des cantons, ce sont les Archives d'Etat qui ont pris la direction de la collaboration cantonale. La direction scientifique enfin est assurée par de hauts fonctionnaires fédéraux tout désignés pour cette fonction.

L'honneur de la fondation de cette encyclopédie revient à M. Victor Attinger à Neuchâtel, le distingué éditeur bien connu, qui a assumé toute la tâche de la direction et de l'édition.

L'organisation du DHBS est minutieusement répartie sur une vaste échelle dont la direction, le secrétariat, les rédacteurs, les collaborateurs, les imprimeurs, les comptables, etc. forment les échelons par lesquels aboutissent, de tous les côtés de la Suisse, les matériaux précieux qui servent à créer l'œuvre savante de notre « Dictionnaire historique national ».

La rédaction seule comprend plusieurs centaines de spécialistes, systématiquement groupés pour un travail régulier et fécond.

Le public ne se rend pas compte de la somme de labeur à fournir pour composer, et cela dans deux langues nationales, un ouvrage contenant toute l'histoire des cantons, des communes, des corporations, des localités et la biographie de toutes les familles suisses. En plus du texte, le Dictionnaire est abondamment illustré ; il contient la reproduction d'estampes, de gravures, de portraits, les anciennes vues de localités, les armoiries des communes et des familles.

C'est une œuvre unique et qui ne pourra plus être entreprise avant deux siècles ; aussi, sa place est-elle désignée dans toute bibliothèque respectable. Pas une seule commune ne doit manquer de souscrire au Dictionnaire et doit avoir à cœur de posséder un ouvrage, à la fois érudit et patriotique, propre à intéresser chaque citoyen.

Le Dictionnaire, qui en est, aujourd'hui, à son XII^e fascicule, à la lettre « B », en comprendra 60. L'entreprise a progressé jusqu'à ce jour par le seul moyen des souscripteurs de la première heure. Or, les frais que nécessite une pareille entreprise ont augmenté surtout devant les exigences du budget des Postes fédérales. Il s'agit maintenant d'assurer définitivement la fin de l'entreprise. Aussi, une souscription est ouverte pour la création d'une Société en commandite qui se constituera en vue de l'achèvement du DHBS. Une action de fr. 200.— donne droit gratuitement au Tome I, avec prix réduit pour les fascicules IX et suivants.

Que toutes les sociétés patriotiques, les communes et les citoyens aident au succès de cette encyclopédie nationale, dont les feuillets révéleront aux générations futures la vie noble et laborieuse de notre petit peuple suisse marchant vers la réalisation de son idéal patriotique et humanitaire. O. C.

En Suisse

Elections tessinoises

Au scrutin de ballottage, le 11 mars, M. Bertoni, radical, a été confirmé député aux Etats par 10,292 voix et le candidat conservateur Riva est élu par 7650 voix.

Le visa spécial pour l'Italie

Les plaintes se multiplient sur le compte des consulats italiens qui, en France spécialement, refusent le visa spécial aux Suisses désireux de se rendre en Italie, dans le but exclusif de visites ou d'affaires et non de trouver de l'emploi ou de s'y établir. On prétexte dans ces cas la nécessité d'attendre une décision de

venir de Rome. Des plaintes analogues arrivent également du Tessin, de sorte qu'il s'agit évidemment d'instructions concordantes dans ces divers cas. Or, ces faits sont en contradiction absolue avec l'accord actuel conclu entre la Suisse et l'Italie au sujet du visa spécial. On apprend bien d'autre part que l'Italie aurait abaissé la taxe de visa de fr. 20.— à 8.—, mais il n'en demeure pas moins que la taxe de visa spécial est fixée par l'accord à fr. 10.—.

Remarquons que la Suisse n'a cessé d'observer à la lettre les dispositions consignées à l'accord, alors que l'Italie y contredit formellement.

Serait-ce que l'Italie désire exercer une pression sur la Suisse pour obtenir la suppression du visa obligatoire ? Quoi qu'il en soit, la situation économique de notre pays exige, comme par le passé, de sérieuses réserves pour l'entrée de la main-d'œuvre étrangère sur notre territoire.

Relevons enfin que, sur ce point, le ministre d'Italie à Berne s'en est toujours tenu strictement aux dispositions qui régissent le régime réciproque du visa spécial entre les deux pays. (P. S. M.)

Electrification des CFF

Lors de l'ouverture du tronçon Zurich-Zoug à l'exploitation électrique, qui eut lieu le 5 mars en présence d'un certain nombre de personnalités de la direction des CFF et de M. Haab, conseiller fédéral, on a fait l'essai d'une des nouvelles voitures automotrices, construites par les ateliers de Sécheron (Genève).

Ces automotrices d'une puissance de 800 HP sont destinées à la traction des trains légers sur les lignes à fort trafic comme celles de Zurich-Richterswil et de Genève en Valais par exemple. Elles sont aménagées comme pour le transport des voyageurs et contiennent deux compartiments de 3^{me} classe comportant au total 72 places. Les démarrages s'y font avec la plus grande facilité. Chaque automotrice a la possibilité de remorquer un train de 150 tonnes sur une rampe atteignant le 10 pour mille et à la vitesse de 60 km. à l'heure.

En cas de nécessité, plusieurs automotrices peuvent être accouplées au moyen d'un câble qui les réunit ; c'est la voiture de tête qui devient l'organe directeur. En outre, la présence d'un seul mécanicien par machine permettra de diminuer les frais d'exploitation.

La première automotrice de ce système est en service depuis plusieurs semaines : elle a fonctionné à l'entière satisfaction des CFF.

A ce propos, rappelons que l'ouverture du tronçon Zurich-Zoug est le dernier de la ligne

Zurich-Gotthard-Chiasso, dont le premier avait été ouvert le 13 septembre 1920.

Le blé pour la Suisse

On a signalé la répercussion des événements de la Ruhr sur les prix du charbon et sur la grande industrie suisse en général. Voici ce qu'on écrit au « Journal de Genève » au sujet du blé destiné à la Suisse :

« Les dernières nouvelles de Berne assurent que les difficultés créées par l'occupation de la Ruhr se répercutent sur les arrivages des blés à destination de la Suisse. L'encombrement des autres lignes d'accès allemandes ne permet plus que l'acheminement par Friedrichshafen. A cela s'ajoute l'élévation récente de 100 % des tarifs de transport allemands, résultant du manque et du renchérissement des céréales panifiables. Si cet état se prolonge nérala a aussi provoqué une hausse des prix des céréales panifiables. Si cet état se prolonge et s'envenime, le pain renchéritra aussi, et la Suisse sera forcée de maintenir intégralement sa capacité de production en blé, et si possible de l'améliorer. Les syndicats coopératifs font venir de l'étranger des graines de qualité pour les semailles du printemps. Cette mesure est d'autant plus nécessaire que, par suite de la mauvaise récolte de 1922, la Suisse possède peu de blé propre aux semailles.

Mouvement de la population

D'après les données du bureau fédéral de statistique, l'excédent des naissances en Suisse pendant l'année 1920 a été de 4,1 pour 1000 habitants. Le chiffre des naissances dans les différents cantons est le suivant pour 1000 habitants :

Uri 25,6, Fribourg 25,9, Soleure 23,1, Valais 25,8, Obwald 22,8, Berne 21, Bâle-Campagne 19,6, Nidwald 23,3, Argovie 20,9, Lucerne 21,3, Appenzell Rh.-Int. 24,1, Schaffhouse 19,9, Grisons 21,7, St-Gall 19,3, Schwytz 20,8, Thurgovie 18,4, Zurich 15,5, Glaris 18,6, Appenzell Rh.-Ext. 17,5, Neuchâtel 15,7, Vaud 16,7, Bâle-Ville 13,1, Tessin 18,7, Genève 11,3.

Les nouveaux Suisses

Le ministère public a, en 1922, donné son préavis sur 2731 (3872 en 1921) demandes présentées au département politique pour obtenir du Conseil fédéral le permis de naturalisation.

Anthropométrie

A fin 1922, le Service fédéral d'anthropométrie comptait 48,651 (en 1921, 48,509) signalements anthropométriques et le Service de dactyloscopie comptait 58,377 feuilles dactyloscopiques à fin 1922 contre 50,822 à fin 1921.

Les morts qu'on aime ne sont pas morts ; ils disparaissent avec le dernier souvenir.

— Claude n'est point méchant, il aurait peut-être fallu, avec lui, être moins dur.

Un peu redressé, il jeta :

— Dur ? pourquoi dis-tu que je suis dur ?

— Il est jeune... il aime à rire... et vous ne le laissez guère descendre au village.

Comme se parlant à lui-même, il soupira :

— La terre ne l'émeut pas. Il ne se tourmente point de savoir si elle rendra ce qu'on lui demande, il ne s'inquiète point de la chaleur ou du froid. Une fois la besogne faite, il se croit quitte et ne pense qu'à aller galvauder de droite et de gauche... Ce n'est pas un homme de la terre !...

Et, avec un hochement douloureux de la tête, il poursuivit :

— Alors, quand je serai mort, qui donc, chez moi, reprendra mon bail de ferme ?... Sera-ce donc des étrangers qui laboureront ces champs, faucheront ces prés auxquels j'ai donné toute mes forces, voué ma vie... Ah ! quelle tristesse !...

— Ne vous désolerez pas, vous avez Paulin...

— Il est si petit, je n'aurai pas le temps de le former.

— Ne dites pas cela, supplia-t-elle, vous me faites peur !

— Si, si, déjà je suis vieux. Je ne compte plus que sur toi, ma bonne Célestine, tu ne m'abandonneras pas, et si tu te maries un jour, tu n'épouseras qu'un homme qui aime le sol et qui continuera à faire produire ces terres — et d'un geste large et orgueilleux il désigna tout l'horizon — les meilleures graines du pays.

(A suivre).

7 FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

LE CHARME D'AMOUR

par

DANIEL RICHE

(Ouvrage couronné par l'Académie française)

CHAPITRE III

Lorsque Célestine arriva aux champs où son père et Claude passaient la herse après avoir semé l'orge, elle constata, étonnée, qu'ils ne travaillaient pas.

Le couple de jeunes bœufs, la tête courbée sous le joug, abandonné au milieu du champ, ruminait lentement. De leurs grands yeux indifférents, les robustes animaux regardaient la terre qui, sous la poussée printanière, semblait s'échauffer, dégagant une odeur pénétrante, imprégnée de tendresse, tandis que les hommes, plus loin, discutaient avec de grands gestes des bras.

La potée posée à la place habituelle, aussitôt Célestine s'avança, sa timidité toujours impressionnée des colères de son père.

— Mais, tribunal ! qu'as-tu donc dans la tête, criait Ledantec à son fils, à n'être jamais content de ce que tu fais. Il y a deux ans, il a fallu que tu sois marin, ça n'a pas duré huit jours.

— On peut, une fois que l'on pratique, s'apercevoir de son erreur, répondit Claude très calme.

— Aujourd'hui, tu veux être soldat pour en être lassé aussitôt engagé.

— Oh ! ce n'est pas la même chose, relevait-il avec conviction. Militaire, c'est là un bon métier, puis je verrai du pays.

— Eh bien ! et la ferme alors, qu'est-ce qu'elle deviendra, elle est trop importante pour un homme seul.

— Trop importante pour la besogne, mais pas assez pour le rapport. On boit de l'eau et on n'a jamais un sou dans la poche.

— Tu as vécu jusqu'à présent, pas vrai ? Tu as toujours eu des sabots et une culotte. Que te faut-il de plus ?

— Je ne trouve pas cela suffisant !

— Tribunal de Tribunal !!! mais, toi parti, je serai obligé de prendre un garçon et il faudra le payer !

— A votre place, je n'en engagerais pas. Je cultiverais ce que je pourrais, et le reste, dame, tant pis !... Vous ferez toujours l'économie de ma nourriture et de mon habillement.

— Tu veux, pour aller faire le fiérot à la ville, que je laisse en friche des terres que je soigne depuis vingt ans comme un jardin !... Tu ne partiras pas !

— Père, je suis décidé. Du reste, je ne fais que devancer l'appel d'un an.

— Tribunal de Tribunal !!! Tu attendras !

— Non.

— Ah ! brigand, tu me résistes.

Et le paysan leva la main.

Mais Célestine, tout en pleurs, s'élança, accrochant nerveusement ses bras au cou de son père, tout en

le suppliant :

— Père, je vous en prie, ne vous fâchez pas.

— Faut que je l'assomme, jeta-t-il, essayant de se dégager.

— Père, père, pardonnez-lui ! sanglota la jeune fille, épouvantée.

— Alors qu'il s'en aille, que je ne le voie plus jamais.

Claude, qui était resté indifférent, les mains aux poches, inébranlable aux supplications ou aux menaces, tant sa résolution était fermement prise, dans l'impétueux besoin qui était en lui de ne jamais s'attacher à rien, froidement répondit :

— Eh bien ! c'est dit, je m'en vais.

Et à grandes enjambées, à travers les guérets, il s'en fut.

Son frère parti, l'étreinte de Célestine se détendit, et, sans un mot, seulement très voûté, Ledantec alla, pour déjeuner, s'asseoir là-bas sur le revers du fossé, le dos appuyé à un arbre qui dressait ses branches encore dégarnies vers un ciel très pur, dans lequel couraient, rapides, des oiseaux saluant de petits cris heureux, le soleil enfin revenu.

Mais, la soupère entre les jambes, le vieux ne mangeait point. Il restait absorbé, ayant un gros chagrin de ce fils toujours dédaigneux de la situation présente, courant perpétuellement après une profession idéale, jamais rencontrée.

Ayant aperçu sur ses joues deux petites larmes, vite essuyées d'un revers de mains, Célestine murmura :

— Vous avez de la peine ?

— Qui n'en aurait pas à ma place ?

Ne contractez pas d'assurances sans vous adresser à la

ZURICH

Compagnie générale d'assurances contre les accidents, la responsabilité civile. Tiers. Le vol par effraction et les dégâts aux automobiles

C. AYMON & H. de LAVALLAZ
Agents généraux pour le Valais
Devis gratuits SION Téléphone 209

Pour faciliter nos clients dans le choix de leurs graines, nous avons composé des assortiments de 12, 20 et 30 variétés de légumes s'adaptant le mieux à notre sol et à notre climat. Chaque assortiment est accompagné d'un guide pratique pour l'établissement et l'entretien d'un jardin potager.

Assortiment No 1, 12 variétés, Fr. 2.50
Assortiment No 2, 20 variétés, Fr. 5.—
Assortiment No 3, 30 variétés, Fr. 7.50

Assortiment de graines de fleurs, 10 bonnes variétés Fr. 2.50

Maret, Bollin & Cie, Saxon

Graines potagères, fourragères et de fleurs
Outils et matériel horticoles
Engrais. Insecticides

A vendre en bloc ou par parcelles bien arborisé situé rue de la Dranse à Martigny-Ville, de 1870 mètres. Convientrait comme terrain à bâtir. Renseignements à l'Etude des notaires Jules et Marc Morand à Martigny-Ville.

La Banque Populaire Valaisanne S.A. à SION

reçoit des dépôts:
Sur obligations de 1 à 3 ans
Sur carnets d'épargne (dep. 5 fr.)
En comptes-courants, à vue —
aux meilleures conditions
Prêts Changes
LA DIRECTION.

ATTENTION

Grande baisse des viandes

Bœuf à bouillir, 1er choix à fr. 1.— et 1.50 le kg.
Bœuf à rôtir, 1er choix » 1.50 et 1.80 »
Bœuf salé, 1er choix » 1.50 et 1.80 »
Tripes fraîches à fr. 1.50 »
Belles poitrines de mouton » 1.50 »
Gros veau » 1.80 »
Graisse fondue ou non » 1.50 »

Viande pour saler

Quartiers de devant 60 à 100 kg. à fr. 1.40 le kg.
Quartiers de derrière 70 à 100 kg. » 1.80 »
Tétines fraîches » 0.80 »

Charcuterie

Saucissons mi-porc à fr. 3.80 le kg.
Excellentes saucisses fumées » 1.80 »
Cervelas et gendarmes » 2.20 la dz.

Boucherie-Charcuterie

HENRI HUSER S.A.
LAUSANNE Téléphone 31.20

GAUFRETTES · BONBONS
BISCUITS
CHOCOLAT
Amor
BERNE

Représentant pour le Valais :
M. Alph. Favre - SION

BANQUE
C. GROSS & Cie
St-Maurice

Prêts, Changes, Dépôts
aux meilleures conditions

DÉLICIEUX Mélange anglais



GROS:

E. STEINMANN & FILS
72, Rue de Lyon, Genève

Grands Magasins de Confections
A. ORSAT, Martigny

PAQUES

Arrivage d'un beau choix de

CHAPEAUX

feutre et lapin pour Messieurs et Jeunes Gens
Spécialité de Borsalino Tickets d'escompte
1re qualité

Le plus puissant dépuratif du sang spécialement approprié à la

Cure de printemps

que toute personne soucieuse de sa santé devrait faire, est certainement le

Thé Béguin

qui guérit: dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczéma; qui fait disparaître: constipations, vertiges, migraines, digestions difficiles; qui parait la guérison des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes etc qui combat avec succès les troubles de l'âge critique. La boîte 1.80 dans toutes les pharmacies. Dépôt général et expédition pour la Suisse: Pharmacies Réunies, No 50, La Chaux-de-Fonds



Grandes loteries

pour les
Eglises Valaisannes
autorisées par le Conseil d'Etat

Prochain tirage:
24 MARS

Gros lots

30.000.—
25.000.—
20.000.—
5.000.—
1.000.—
500.—, etc.
au total en espèces
Fr. 455.000.—

Achetez un groupe de 20 billets = Fr. 20.— des Loteries des Eglises Valaisannes. Vous participerez à 5 tirages et vous pouvez dans le cas le plus heureux gagner jusqu'à

Fr. 80.000.—

Série de 10 billets pour le tirage du 24 mars, fr. 10.—, enveloppes de 2 billets = Fr. 2.—.

Un gagnant garanti par série
Résultat immédiat

A la Banque de Commerce et de Valeurs à Loterie Genève

Les personnes possédant des billets et ne les ayant pas encore payés, sont priées de les régler sans retard au plus tard jusqu'au 20 mars, afin de participer au tirage du 24 ou de les renvoyer

BULLETIN DE COMMANDE à envoyer sous enveloppe

Veillez me faire parvenir contre remboursement
..... groupe de 20 billets à Fr. 20.—
..... série de 10 billets à Fr. 10.— participant au tirage du 24 mars.
..... enveloppes de 2 billets = Fr. 2.— et listes de tirages.

Adresse exacte:



Fumez les

BOUTS DU TIGRE
Qualité extra fine. 10 pièces 80 cts.
FABRICANTS: S.A. EMILE GIGER, GONTENSCHWIL (ARGOVIE)

Allemand 2 autres langues étrangères et toutes les branches pour le commerce, le bureau, la banque, etc. (Cours de diplôme). Prière de demander prospectus. Ecole de Commerce Gademann, Zurich

Protégez le commerce du Pays

Facilitez-vous votre tâche. Ne cherchez pas au dehors ce que vous trouvez dans le canton.

La Maison Bohgi, Sion

Téléphone 225

et ses succursales à Sierre et Monthey, Tél. 125, se charge de tous travaux de Teinture et Lavage Chimique à des prix défiant toute concurrence.

Blanchissage et nettoyage

Glaçage à neuf de faux-cols et manchettes

METTES vos **ECONOMIES**

à l'abri de tous risques en souscrivant une Assurance sur **LA SUISSE**

Fondée en 1858

Siège social
Lausanne



Société
d'Assurances
sur la Vie
et contre les
Accidents

Assurances Accidents et Responsabilité civile
Soumise à la surveillance du Conseil fédéral
ALBERT ROULET, Agent général, SION

A vendre à Saxon, pour cause de départ, magnifique

domaine

complètement arborisé (environ 500 arbres fruitiers en plein rapport et 6000 m. en fraises).
Habitation, grange et écurie.
Contenance totale 20.000 m.
Pour traiter et visiter s'adresser à M. Nestor Gaillard, à Saxon.

AVIS IMPORTANT

Avant de faire vos achats de mobilier, demandez les nouveaux prix de la

Fabrique de meubles F. Widmann & Cie, Sion
Grand choix de salles à manger, chambres à coucher, salons, tapis, rideaux, pouffettes, etc.

**GOUDRON
BURNAND**

**CATARRHES
BRONCHITES
RHUMES**
En vente partout et directement chez: P. DE CHASTONAY, Lausanne.

Banque Commerciale Valaisanne
Ch. Exhenry & Cie
Monthey

Correspondant officiel de la Banque Nationale Suisse

CHANGES billets de banque, monnaies, chèques
Achat et vente aux cours de la Bourse
Toutes opérations de Banque

Pale les dépôts aux meilleures conditions du jour



CIRAGE-CRÈME

Selecta

LA GRANDE MARQUE SUISSE

Santé et Viguer retrouvées et conservées par une cure de dépuratif-laxatif

Salsepareille Model

En bouteilles de 5 fr., 7 fr. 50 et 12 fr., dans les pharmacies ou directement par la Pharmacie Centrale Madiener-Gavin, rue du Mont-Blanc, 9, GENÈVE

FROMAGES

Emmenthal et Gruyère, 3.— et 3.20 par kg.
Fromage des Alpes, gras 2.90 et 3.10.
Fromage 1/3 gras, 2.20.
Fromage à râper, 2.30.
Tilsit gras, 2.70 et 2.80.
Tilsit 1/3 gras, 2.— et 2.10.
Contre port et remboursement.
Martin Zimmermann Brunnen

Auto Berliet torpédo

15 HP, 5 à 6 places, modèle 1921 roues Michelin en parfait état, à vendre ensuite de non utilisation. Bonne occasion. Ecrire sous U 21244 L Publicitas, Lausanne.

Propriété à vendre

à Aigle, entre ville et gare, comprenant: Maison d'habitation avec spacieuses dépendances, et 1400 mètres carrés de terrain attenants. Convientrait à destinations variées. Pour renseignements et visiter, s'adresser à Hoirs d'Adolphe MANDRIN, à Aigle.

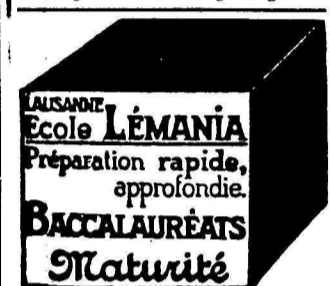
Règles mensuelles

Remèdes régulateurs contre les retards mensuels. Ecrire à H. NALBAN, pharm. 3, rue du Stand, Genève

Séccateur

pour la vigne et campagne, en acier anglais forgé, garanti.

Mod. suisse	3.50
» extra fort	4.80
» Valais soigné	7.—
» Natchel	8.—
» 22 cm. fort	9.50
» 22 cm. fort	10.50
» Vevey 30 cm.	9.50
» Le Parisien 30 cm.	9.—
» Le Parisien 22 cm.	9.50
» Deman. catal. 1923 gratis	
» Ischy & Cie, Payerne.	
» Réparations et aiguisages	



Achelez sans retard
les prix augmenteront sous peu

8000 m. drap pr messieurs, fanaisie 140 cm. fr. 9.75 et 4.75
5000 m. gabardine pure laine toutes couleurs, 130 et 140 cm., fr. 7.90 et 6.90
10,000 m. chemiserie: flanelles oxford extra, zephyrs anglais panama etc. 80 cm., fr. 1.65, 1.40, 0.85
10,000 m. étoffe pr tabliers, métrinos, hidron, vichy, köper, satin foulard, fr. 2.—, 1.85, 1.55
5000 m. drap de lit, blanc, double fil extra, 165 cm., fr. 3.15

Nous vendons à prix réduits Indienne, Bazin, Kölsch, Crêpe de laine, Doublure, etc. etc. Echantillons sur demande. Envoi contre remboursement.

Blanchetti frères, Locarno



contre la

TOUX

l'enrouement, l'engorge ment, le catarrhe, employé avec succès depuis plus de 30 ans 7000 attestations de toutes les classes prouvent son efficacité sans concurrence. En vente en paquets 30 et 50 cts, boîtes 80 cts dans toutes les pharmacies, drogueries, où ceux-ci sont exposés.

Exceptionnel

Il vient de me rentrer un lot très important en

Tissu trotté

(éponge), dessins des dernières créations, qualité magnifique que je puis céder aux prix exceptionnels suivants:

Frotté A 4 75
qualité supérieure, fond grisaille, rayures, 110 c. large à

Frotté B 4 50
même qual. lourde et supér., 100 cm., large. dessins sup.

Frotté C 3 70
très belle qualité, magnif. dessins, grisaille, rayures

Frotté D 3 25
belle marchandise, coloris 1913 unis et rayures, 100 c. l.

Marchandise de tout premier choix et de qualité supérieure.

Isaac Brunschwig

26, Rue Beau-Séjour 26
Derrière le Théâtre
LAUSANNE
Envoi d'échantillons dans toute la Suisse, fco sur demande

A louer deux appartements

S'adresser à Mme Elisa Gay-Darbellay, Martigny-Bourg.

A vendre aux enchères ou se tiendront le 18 mars à Fully, au Caté Butthey,

une vigne
aux Carroz

une vigne

à Brançon
Peur renseignements s'adresser à M. François Giroud, Guercet, Martigny.

Machine à écrire

marque «REMINGTON» dernier modèle à l'état de neuf,
à vendre
S'adresser sous P 976 S à Publicitas, Sion.

Imprudent

est celui qui se laisse aller à l'imprévoyance. Demandez notre brochure sur l'hygiène intime et conseils discrets, en ajoutant 30 ct. en timbres-poste. Case Dara, Rhône 6304. Genève

Engrais spécial pour la vigne

Superphosphate, Sels de potasse Scories Thomas, engrais complets, Tourteaux, grains, farines et issues.

Association Agricole, Sion
Téléphone 140



TENEZ-LA À L'OEIL!!!

NIL

LA REINE DES CRÈMES
POUR
LA CHAUSURE

FABRIQUE NIL S.A.
Les Ponts-de-Martel